



# TECHNICIEN.NE LUMIÈRE



## DESRIPTIF

**Le technicien lumière est en charge de la mise en oeuvre des équipements nécessaires à la mise en lumière d'un événement.**

La fonction de technicien lumière regroupe plusieurs compétences :

- Structure & travaux en hauteur,
- Distribution électrique,
- Accroches,
- Poursuiveur,
- Éclairages asservis (installation et configuration),
- Éclairages traditionnels (installation et réglage),
- Gestion réseau informatique (distribution de signaux).

Chaque technicien lumière peut, en fonction de ses propres spécialités et de la situation, exercer une ou plusieurs de ces compétences.



## MISSIONS

**Il est en charge de :**

- **Préparation technique** (plans de montage, distribution électrique...) suivant les cahiers des charges du concepteur lumière ou du directeur de la photographie.
- Préparation du matériel.
- **Installation, configuration, mise en fonction des équipements.**
- **Réglages et maintenance des équipements.**
- Démontage des équipements.



## PLACE DANS L'ÉQUIPE

- Il travaille **sous le contrôle du concepteur lumière ou du directeur de la photographie, du directeur technique et parfois du régisseur général.**
- Il peut être **embauché par un prestataire audio-visuel, une compagnie ou une société de production.**



## PHASES D'INTERVENTION

- **Amont** : Préparation du matériel au dépôt, réalisation de plans techniques.
- **Terrain** : Montage, focus, exploitation, démontage.



## QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- Polyvalence, autonomie, engagement.
- Maîtrise de la chaîne lumière et des différents projecteurs sur le marché.
- Bonne connaissance en électricité.
- Aptitude pour le travail en équipe.



## FORMATION ET QUALIFICATIONS

- CACES chariot à fourches élévatrices, télescopiques, nacelles ciseaux et à géométrie variable,
- Habilitation électrique, permis C et EC, FIMO ou FCOS...
- Formations accroches/levage,
- Formations sécurité au travail et 1<sup>er</sup> secours,
- Formations éclairages traditionnels et éclairages asservis,
- Formation consoles.



## RÈGLES DE SÉCURITÉ

- **Respecter les règles mises en place sur le chantier** par la production, et celles imposées par le code du travail (port des EPI, respect des différentes réglementations, respect des temps de travail et de repos).